



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Réunion restreinte en Visio du 17 janvier 2022

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mme DELORT Catherine, Mrs, BARIS Jean François REPENTIN Éric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48

FORFAITS

COUPE VÉTÉRANS – (amende 32 €) :

MEURSAC/COZES/GEMOZAC 1 – match n° 53268.1 du 14/01/2022.

MATCH ARRÊTÉ

Match n°53253.1 du 15/01/2022 en CHALLENGE DES RESERVES U.S SAUJON 2 – ST JEAN D'ANGÉLY 3

Match arrêté à la 20^{ème} minute pour cause de brouillard.

La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire jouer le match le samedi 22/01/2022 à 20 heures.

CHALLENGE CHARENTE MARITIME

Match n° 53231.1 du 09/01/2022 en CHALLENGE CHARENTE MARITIME BREUIL MAGNÉ FC 1 – ES ROCHELAISE 3 :

Dossier traité par la Commission des Statuts Règlements Litiges et Contentieux dans le PV n°8 du 13/01/2022 qui a pris la décision suivante :

Evocation de la Commission des Statuts Règlements Litiges et Contentieux suite au contrôle des joueurs suspendus portant sur le joueur n°1192420388.

- ✚ Après contrôle de la feuille de match du 09/01/2022 et en référence à l'article 226.1 des RG de la FFF à savoir : «*la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.* » le joueur n°1192420388 y figure en état de suspension ; il ne pouvait y paraître.
- ✚ Par évocation, la commission donne match perdu au **Club de BREUIL MAGNÉ**, 0 pt 0 but à 3 au bénéfice du Club d'**ES ROCHELAISE 3** qui reste qualifié pour la suite du CHALLENGE CHARENTE MARITIME.
- ✚ La Commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission Litige et Contentieux.

Le Président,
Jérôme BOUQUET

Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN